



Bail signe mais aménagement retardé _ urgent

Par **jeclya**, le **19/10/2016** à **09:22**

Bonjour.

J'ai signé un bail le 12 octobre dernier pour une entrée au 21 octobre 2016, avec un bailleur social.

Le rdv état des lieux entrant et remise des clés est fixé au 21/10/16 à 9h30.

J'ai reçu un appel hier, soit le 18 octobre à 16h 00 du gestionnaire de secteur, m'informant que je ne pourrais pas aménager vendredi.

La raison : les anciens locataires qui devaient emménager dans le logement du dessous n'ont pas leur logement de prêt (le bailleur réfait le sol). Donc ils occupent encore mon futur logement.

Sachant que j'ai posé mon congé ...loué un camion...bloqué des amis pour nous aider....et que mon mari ne peut pas poser d'autre jour. Quel recours puis-je avoir ?

Vous comprendrez que je me retrouve dans une situation difficile. J'ai un préavis dans mon logement actuel...et 2 enfants.... reportez les dates sont trop compliquées je n'aurais plus de main d'œuvre...et plus de camion.

Merci de m'aider....

Par **janus2fr**, le **19/10/2016** à **09:28**

Bonjour,

A partir du moment où le bail est signé, le bailleur doit le respecter. S'il est dans l'impossibilité de délivrer le logement prévu, il doit assurer votre relogement !

Par **jeclya**, le **19/10/2016** à **09:30**

Merci pour votre réponse. que dois-je leur dire pour qu'une action se leur part soit faite ?

(Un article de loi ?)

Par **janus2fr**, le **19/10/2016** à **09:51**

C'est tout simplement le respect du contrat signé, un bail, c'est un contrat qui engage les parties !

Par **jeclya**, le **19/10/2016** à **10:11**

Merci bien.
Bonne journée